



Comité Départemental du Nord de Badminton

**Commission Départementale des finances**

Maison Départementale du Sport  
26 rue Denis PAPIN  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. 03 20 59 92 36

Fax. 03 20 91 31 95

e-mail : [codep59badminton@nordnet.fr](mailto:codep59badminton@nordnet.fr)

**BAREME DEPARTEMENTAL**

**DES AIDES AUX CLUBS**

**POUR LES TOURNOIS NATIONAUX**

Par décision du Comité Directeur en date du 01/02/2008 (n°2008-02-01-CDI2), il a été décidé d'accorder une aide financière aux clubs Nordistes organisateurs de manifestation sportive d'importance.

Ce soutien est défini dans les conditions décrites ci-dessous.

COMPETITION FEDERALE		TOURNOI CLUB	
Type		Type	
<b>National (senior)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide logistique et humaine</li> </ul>	<b>International E.B.U</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide logistique et humaine</li> </ul>
<b>Qualification National (senior)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide logistique et humaine</li> </ul>	<b>International FFBA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide logistique et humaine</li> </ul>
<b>National Jeune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>250 € + Aide logistique et humaine</li> </ul>	<b>National FFBA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enveloppe de 600 € à partager entre les demandeurs.</li> <li>Priorité aux 1ères demandes avec bonus de 100 € imputé à l'enveloppe ci-dessus.</li> </ul>
<b>Qualification National Jeune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>250 € + Aide logistique et humaine</li> </ul>		
<b>T.E.J (Trophée Elite Jeune)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>250 €</li> </ul>		
<b>T.I.J (Trophée Interrégional Jeune)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>200 € + formation d'arbitre</li> </ul>		
<b>National Vétéran</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>300 €</li> </ul>		

L'enveloppe annuelle globale pour la saison sportive 2008-2009 est fixée à 1 000 €. Elle sera répartie entre les clubs demandeurs avec priorité pour les compétitions Fédérales.



## CLASSIFICATION DES MANIFESTATIONS

1. Epreuves FEDERALES : Epreuves inscrites au calendrier fédéral.
2. Epreuves de CLUB : Epreuves inscrites au calendrier national des compétitions (homologation FFBA).

## DELAIS DE PRESENTATION DES DEMANDES

- Pour recevoir une suite favorable, la demande devra parvenir au siège du comité Départemental **avant le 31 septembre 2008.**

## ONT ETE DECLARES INELIGIBLES AUX AIDES DEPARTEMENTALES

- Les compétitions se déroulant hors du Département
- L'épreuve n'ayant pas obtenu l'homologation de la Fédération Française de Badminton
- Les manifestations dont l'organisateur n'est pas une association affiliée à la FFBA
- Les dossiers présentés hors délais.

## CONDITIONS DE VERSEMENT DE L'AIDE

- L'aide accordée correspond à la prise en charge de dépenses engagées par le club.  
Il vous faudra donc nous transmettre une facture.
- La somme fera l'objet d'un virement interbancaire directement sur votre compte sous 3 jours à réception du justificatif. En cas d'annulation, cette somme devra être restituée au Comité Départemental.
- Une convention sera conclue avec les structures bénéficiaires.